

qu'aucune raison au monde ne pouvait empêcher la province de payer le compte de cette municipalité. C'est pour cette raison que je m'oppose à ce que le premier ministre soutienne que c'est moi qui en retarde le paiement. J'ai reçu aujourd'hui un télégramme ainsi conçu :

Le sous-ministre des Finances à Victoria dit qu'il n'a pas reçu la part du Dominion de la somme dépensée.

C'est ce que l'on a dit l'autre jour encore au Board of Trade de Burnaby. J'aimerais à demander au ministre des Finances si ces faits ne sont pas exacts, s'il ne m'a pas dit lui-même qu'il avait envoyé un télégramme au gouvernement de la Colombie-Anglaise disant qu'aucune raison ne pouvait l'empêcher de payer cet argent. Voici cependant que l'on nous reproche de retarder ces paiements, et pourtant la province persiste à ne pas payer les municipalités.

Je suis heureux de constater que le ministre des Chemins de fer (M. Manion) est à sa place. J'ai été désappointé de ne pas obtenir les renseignements que j'avais demandés relativement au contrat des Chemins de fer nationaux pour l'achat des traverses. Lorsque le Gouvernement a rendu le décret autorisant l'achat de deux millions de traverses à un prix qui ne devait pas dépasser 65 cents chacune, cela surprit un certain nombre d'entre nous. De fait, on a dit à quelques entrepreneurs de la Colombie-Anglaise, l'automne dernier, que nos Chemins de fer nationaux avaient suffisamment de traverses pour encore deux ans et demi ou trois. Je voudrais bien que le ministre des Chemins de fer s'occupât un peu de cette question.

M. POULIOT: Puis-je donner à mon honorable ami le renseignement qu'il demande? L'un des entrepreneurs est un chaud conservateur.

M. REID: J'ai reçu, l'autre jour, la lettre que voici et je crois qu'on devrait en tenir compte, parce qu'il serait intéressant de connaître au juste le prix que les Chemins de fer nationaux ont payé pour ces traverses. Cette lettre ne vient pas d'un de mes commettants, mais d'un homme que je connais, à Edmonton. Je dis cela de crainte qu'on ne croie que j'aie pu inspirer son auteur. Voici la lettre:

16 mars 1932.

Cher monsieur,

À propos de la question que vous avez soulevée à la Chambre touchant l'achat de traverses par le réseau du National-Canadien, je vous envoie les renseignements qui suivent au sujet des hommes employés pour cette entreprise.

Je ne garantis pas l'authenticité du renseignement, mais je pense que ces déclarations

valent d'être étudiées. Le correspondant continue:

Au début, seize cultivateurs ont coupé des traverses dans le bois voisin d'Edson, pour le compte du réseau du National-Canadien. Chacun devait toucher 8 cents par traverse, conforme à la demande. Chacun payait \$1 par jour son logis et sa nourriture. Vers la fin, la plupart équilibraient leurs gains et leurs dépenses; deux ont abandonné le travail parce qu'ils s'endettaient. Un homme a coupé 400 traverses, soit une moyenne de plus que 18 par jour. À la fin, et une fois qu'il eut payé ses manches de hache, il lui restait \$2.95. Au point de vue des hommes, ils se trouveraient mieux à la ville, en y touchant des secours directs. Il doit y avoir beaucoup de contribuables canadiens, comme moi-même en Colombie-Anglaise et en Alberta, qui pensons qu'une réponse à une question directe serait d'intérêt public. Il n'y a pas à s'étonner que la seule ville d'Edmonton ait 6.140 célibataires sans travail sur ses listes de secours.

Cette lettre est signée par A. C. Russell, qui donne son adresse comme étant 10555, 93^e rue, Edmonton. Je sais que le ministre des Chemins de fer s'occupera de cela, parce que s'il est vrai que les hommes ne recevaient pas plus de 8 cents par traverse coupée, l'auteur de la lettre a raison en disant qu'il vaudrait mieux que ces hommes acceptassent la charité, car une telle rémunération équivaut à l'esclavage—et le Gouvernement ne devrait pas prêter la main à l'esclavage. Je compte que le ministre des Chemins de fer aura des renseignements du National-Canadien, quant à l'entrepreneur et aux prix payés.

L'hon. M. MANION: Je suis heureux, monsieur le président, que mon honorable ami ait soulevé cette question, parce que, des déclarations plus ou moins extraordinaires ont été faites au sujet des traverses de chemin de fer, l'une des plus étranges est celle tombée des lèvres du chef de l'opposition (M. Mackenzie King).

M. REID: Il ne s'agit pas de la mienne.

L'hon. M. MANION: Je ne parle pas de l'honorable député. Une des déclarations les plus extraordinaires émanait du chef de l'opposition. Je ne me trouvais pas à la Chambre dans le moment, mais j'ai été très surpris de lire ce titre à un article de la *Gazette* de Montréal, en date du 18 mars:

Grave accusation portée par le chef de l'opposition. Mackenzie King parle de l'affaire des traverses de chemin de fer. On n'a pas demandé de soumissions.

Dans sa dépêche en date du 17 mars, le correspondant de la *Gazette* commente cette déclaration. Je suis heureux d'expliquer la situation. Quand la question a été posée à la Chambre par...